



**BRIEFING DU CONSEIL DE SECURITE
SUR LA LUTTE ANTI MINES**



**DECLARATION DE
S.E.M. ALCIDE DJEDJE
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**

New York, le 29 juin 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire remercie la présidence de la Fédération de Russie pour cette importante séance qui donne l'occasion à notre Conseil d'évaluer, un an après son adoption, le niveau de mise en œuvre de la Résolution 2365 (2017) du Conseil de sécurité sur les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs artisanaux.

Elle félicite par ailleurs, Monsieur le Secrétaire général pour son Rapport sur la mise en œuvre de la cette Résolution.

Monsieur le Président,

Les progrès remarquables enregistrés ces dernières années dans le domaine de la lutte antimines sont à saluer et à encourager, de même que l'adhésion de plus en plus importante des Etats au respect des normes en la matière.

En effet, 164 Etats sont désormais parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Mon pays note avec satisfaction que certains Etats ont procédé à la destruction des dernières mines antipersonnel sur leurs territoires, s'acquittant ainsi de leurs obligations en vertu de la Convention.

Ma délégation salue, par ailleurs, l'inscription de la lutte anti- mines au cœur de l'action humanitaire, de la construction de la paix et de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Monsieur le Président,

Force est de constater qu'en dépit des avancées significatives qui ont été réalisées en la matière, l'objectif commun de parvenir à un monde exempt de mines est loin d'être atteint et demeure un défi majeur pour la Communauté internationale.

Comme le souligne le Rapport du Secrétaire général, le phénomène reste une menace persistante pour la paix et la sécurité internationale, particulièrement pour les populations civiles, les travailleurs humanitaires, mais également pour les forces de maintien de la paix déployées dans les zones de conflit.

Longtemps après la fin des hostilités, ces engins explosifs continuent de tuer et de mutiler, rendant impossible le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers, de même que tout espoir de reprise d'une vie normale ou de reconstruction post-conflit.

Par ailleurs, en dépit de la diminution des menaces causées par les mines et les restes explosifs de guerre, de nouvelles menaces ont émergé, telles que celles des engins explosifs improvisés, des stocks de munitions obsolètes et mal gérées, de même que la circulation d'armes légères et de petit calibre.

Monsieur le Président,

Au sortir de la crise en Côte d'Ivoire, mon pays bien que n'ayant pas connu l'utilisation de mines antipersonnel, a décidé de détruire son stock de mines antipersonnel (environ 1803 mines), conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Le Gouvernement ivoirien a également décidé d'inscrire, au titre de ses priorités, la problématique de la gestion et de la sécurisation des stocks d'armes et de munitions.

Avec l'appui de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de son Service de lutte antimines (UNMAS), la Côte d'Ivoire s'est dotée de sites de stockages d'armes et de munitions qui répondent aux normes internationales, à travers l'élaboration de standards pour la construction des dépôts d'armes, la rénovation des armureries et la construction de soutes sécurisées, conformément aux normes internationales.

De même, un manuel de procédure de gestion des stocks d'armes et un guide de gestion des munitions ont été élaborés afin d'améliorer les outils et systèmes existants. Les Autorités ont aussi œuvré, en termes de renforcement des capacités, à la formation technique des personnes en charge de la gestion des dépôts, et ont constitué une base de données informatisée des armes et munitions. A ce jour, la Côte d'Ivoire peut se prévaloir d'un taux d'armes marquées et enregistrées de 95%.

Monsieur le Président,

Face à la question préoccupante des mines et des restes explosifs de guerre, la Côte d'Ivoire appelle à une coopération internationale renforcée entre les Etats, en vue de l'élimination du danger qu'ils constituent pour la paix et la sécurité internationale.

Elle encourage à la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux liés à la lutte antimines et exhorte à la poursuite des efforts collectifs en vue de l'universalisation de ces instruments.

Ma délégation est également d'avis que l'élimination des risques inhérents aux mines antipersonnel requiert une approche holistique qui implique à la fois de sensibiliser le public aux dangers que représentent ces engins et de mener les opérations nécessaires pour procéder à leur identification et à leur retrait.

Cette démarche doit aussi inclure l'aide aux victimes, la gestion des armes, la destruction des arsenaux, le renforcement des capacités nationales et la mise en œuvre intégrale des Conventions qui interdisent et régulent l'utilisation des mines antipersonnel.

Mon pays encourage en outre les Etats à la mise en œuvre de programmes et politiques de sensibilisation, de déminage, d'éducation aux risques liés aux mines et d'assistance aux victimes, en s'appuyant sur la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018.

La Côte d'Ivoire se réjouit de la prise en compte de la question de la lutte antimines dans la formulation des mandats des Opérations de maintien de la paix, des Missions politiques spéciales et des programmes humanitaires et de développement.

Dans ce contexte, elle apprécie le rôle clef joué par l'ONU, notamment son Service de la lutte antimines et réaffirme la nécessité des partenariats et de la coopération entre les Organisations régionales, telle que l'Union Africaine, et les Nations Unies.

La Côte d'Ivoire se félicite enfin de l'achèvement des normes d'élimination des engins explosifs des Nations Unies, qui constitue une étape importante pour adapter la réponse des Nations Unies à l'évolution de la menace des mines.

Monsieur le Président,

Pour conclure, ma délégation estime que la lutte pour l'élimination du danger que constituent les mines et les restes d'explosifs de guerre demeure d'actualité au regard de nos efforts communs pour promouvoir la paix et assurer le développement dans le monde.

Aussi, il importe que le Conseil de sécurité reste saisi de cette question en raison de ses répercussions sur la paix et la sécurité internationale, et que le Secrétaire général informe régulièrement les membres du Conseil de son évolution.

Je vous remercie.



CONSEIL DE SECURITE

**SEANCE D'INFORMATION RELATIVE AU RAPPORT DU
SECRETAIRE GENERAL SUR LE
BUREAU DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE DE
L'OUEST ET LE SAHEL (UNOWAS)**

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

DECLARATION DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR LEON H. KACOU ADOM
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES

New York, le 17 juillet 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie Monsieur Mohammed Ibn CHAMBAS, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (UNOWAS) pour la qualité de la présentation du Rapport du Secrétaire général, qui nous instruit sur les derniers développements observés dans la région, de même que sur la teneur des activités menées dans le cadre du mandat de l'UNOWAS.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire salue les progrès encourageants enregistrés dans la région, notamment dans les domaines de la transition démocratique et de la gouvernance, depuis le dernier Rapport du Secrétaire général. Toutefois, elle demeure préoccupée par la persistance des défis multiformes et complexes qui constituent des menaces à la stabilité et au développement de la sous-région et du Sahel.

En effet, outre le terrorisme et l'extrémisme violent, la région est également exposée à la criminalité transnationale organisée, aux groupes armés transfrontaliers et à l'intensification des conflits violents opposants éleveurs nomades et agriculteurs.

Par ailleurs, la relative faiblesse des institutions étatiques qui impacte la fourniture des services publics, exacerbent les conditions de vie déjà difficiles de millions de personnes dans cette région.

Afin d'endiguer les conséquences dommageables de ces phénomènes, il importe d'adopter une démarche globale qui implique les populations locales et les Gouvernements des Etats concernés, les Organisations régionales et les Nations Unies, en vue d'œuvrer collectivement à la recherche de solutions pérennes.

Monsieur le Président,

L'un des obstacles majeurs au développement de la région demeure l'insécurité que font peser les groupes terroristes, tels que Boko Haram, les groupes islamistes, les actes de piraterie et les vols à main armée sur les populations.

Aussi, les initiatives visant à faire face à ces menaces gagneraient à être accélérées et renforcées.

Mon pays soutient et encourage les Etats du G5 Sahel à continuer de prendre les mesures nécessaires afin que la Force conjointe atteigne sa pleine capacité

opérationnelle. A cet égard, il se félicite de l'engagement personnel du Secrétaire général à appuyer l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel.

C'est le lieu d'exhorter les donateurs à concrétiser leurs promesses de financement, condition essentielle pour permettre à la Force conjointe de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu. Par ailleurs, ma délégation salue les efforts de la Force Multinationale Mixte dont l'intensification des interventions a permis de réduire les moyens opérationnels et le champ d'action de Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad.

S'agissant de la gouvernance sécuritaire et de la situation politique, mon pays salue les progrès en matière de réforme de l'appareil de sécurité en Gambie et au Burkina Faso. Ma délégation note également avec satisfaction la transition démocratique pacifique intervenue au Libéria, de même que les élections crédibles organisées récemment en Sierra Leone.

Dans la perspective des prochaines échéances électorales dans plusieurs pays de la région, mon pays voudrait faire écho à l'appel lancé par le Secrétaire général en encourageant les parties prenantes nationales à œuvrer de concert afin de garantir des conditions équitables et instaurer un climat propice à l'organisation d'élections pacifiques, inclusives et crédibles.

Monsieur le Président,

Si les perspectives économiques de l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest sont encourageantes, davantage d'efforts restent à faire en vue de pallier la faiblesse du pouvoir d'achat des populations liée, selon la Banque Africaine de Développement, au niveau élevé des inégalités des revenus.

Au Sahel, les indicateurs économiques n'incitent pas non plus à l'optimisme.

En outre, les inégalités, le chômage ainsi que l'absence d'opportunités concourent à saper la stabilité de la zone.

C'est pourquoi, ma délégation fait sienne l'analyse de la Commission Economique pour l'Afrique qui préconise de s'attaquer aux causes profondes de la crise, d'assurer l'exécution du programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'offrir des possibilités d'investissement au Sahel.

En ce qui concerne la situation humanitaire, les chiffres alarmants relevés dans le Rapport du Secrétaire général nous interpellent et nous invitent à la mutualisation de nos efforts, afin de trouver des solutions à la détresse des 6,9 millions de personnes en situation de crise alimentaire au Sahel et des 2,3

millions de déplacés dans le Bassin du Lac Tchad. En outre, la recrudescence des conflits entre les communautés paysannes et les pasteurs, notamment en période de transhumance, amplifie l'instabilité régionale.

Sur ce dernier point, la Côte d'Ivoire salue l'initiative de l'UNOWAS et de la CEDEAO visant à élaborer un Plan d'action régional relatif à la transhumance.

Monsieur le Président,

Ma délégation est d'avis que seule une action commune concertée, planifiée et coordonnée peut efficacement contribuer à la stabilisation de la région du Sahel.

En réponse à la crise au Sahel, la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) devra aider à appuyer les processus de développement, la promotion de la bonne gouvernance et l'amélioration de la sécurité.

Dans ce contexte, le Plan de soutien des Nations Unies au Sahel (2018-2022) vise à appuyer les efforts en cours dans la région pour un développement durable et la réalisation des agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine.

Aussi, ma délégation appelle-t-elle de tous ses vœux, le recalibrage effectif du SINUS qui permettra, au-delà des défis auxquels le Sahel est confronté, de mettre en exergue les atouts de cette zone sur lesquels devra se bâtir son avenir.

Par ailleurs, la question du genre, et particulièrement celle de la place des femmes dans les processus de paix, demeurent d'actualité, eu égard aux témoignages recueillis sur cette problématique, lors du débat de notre Conseil sur le thème "Femmes, paix et sécurité au Sahel", le 10 juillet 2018.

En effet, il ressort du témoignage de la mission conduite par Madame Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies au Soudan du Sud, au Tchad et au Niger, le plaidoyer affirmé des femmes pour leur "inclusion, représentation et participation" aux processus de paix, de prise de décision et aux mécanismes de gouvernance, à tous les échelons de la société.

Ma délégation estime qu'il importe donc d'encourager les pays de la région à créer les conditions de la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000), à travers l'élaboration et l'application de leur Plan d'action national, en vue d'une forte implication des femmes dans la prévention, le règlement des conflits ainsi que le maintien de la paix.

Monsieur le Président,

L'examen du Rapport du Secrétaire général nous édifie à suffisance sur les enjeux sécuritaires, humanitaires, de gouvernance et de développement qui prévalent en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

A cet égard, mon pays salue l'action de l'UNOWAS et apporte son plein soutien aux activités menées par le Représentant Spécial dans la région. Outil pertinent de diplomatie préventive, l'UNOWAS contribue grandement à la gestion et à l'atténuation des crises, à la promotion du dialogue et à la mise en place des réformes dans la région.

Aussi ma délégation encourage-t-elle vivement la poursuite et le renforcement des actions de bons offices de l'UNOWAS, dans le cadre d'une coopération franche et fructueuse avec les partenaires nationaux et régionaux, en vue de susciter l'élan collectif en faveur de la pérennisation de la paix et du développement.

La Côte d'Ivoire réitère sa totale adhésion à l'action de l'UNOWAS et assure de son soutien le Secrétaire général, pour les initiatives qu'il prend en vue de la réalisation des objectifs de paix et de développement durable en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Côte d'Ivoire poursuivra sa coopération avec la délégation de la Suède, afin de soumettre dans les prochaines semaines, un projet de déclaration présidentielle sur les activités de l'UNOWAS.

Je vous remercie.